

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 22 janvier 2026 à 19 h au siège social de la Régie situé au 695, Rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présent Madame et Messieurs:

Marc-Antoine Poulin, vice-président et représentant de Saint-Prosper
Michel Breton, vice-président et représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Shawn Marier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley

Martin Rodrigue, représentant de Saint-Côme-Linière

Ghyslain Gilbert, représentant de Sainte-Aurélie

Martin Bourque, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Louis Bilodeau, représentant de Saint-Martin

Jean-Yves Busque, représentant de Saint-Simon-les-Mines

Gilles Daraîche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Pierre Grondines, représentant de Saint-Zacharie (en ligne)

Patricia Paquet, représentante de Saint-Théophile

Mathieu Morin, représentant de Saint-Philibert

Marco Grondin, représentant de Saint-René

José Lachance, représentant de Saint-Gédéon

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Fortier, président et représentant de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 00.

RÉSOLUTION NO: 6044-26

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc-Antoine Poulin

APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraîche

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 6045-26

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE TENUE LE 18 DÉCEMBRE 2025**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Shawn Marier

APPUYÉ par Monsieur Michel Breton

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 18 décembre 2025 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 22 janvier 2026;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de décembre 2025;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de décembre 2025, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- Fiducie Post fermeture;
- Rapport et tableau volumétrie.

RÉSOLUTION NO: 6046-26

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraîche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : fin décembre : C/P :770 682.41 \$, salaires :51 525.26 \$, et janvier : C/P :127 762.65 \$, salaires :28 141.47 \$ pour un montant total de :978 111.79 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 6047-26

DATES DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES EN 2026

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Patricia Paquet
APPUYÉ par Monsieur Martin Rodrigue
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les assemblées régulières des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud soient tenues en 2026 selon les dates suivantes : 22 janvier, 19 février, 19 mars, 23 avril, 21 mai, 18 juin, 20 août, 17 septembre, 22 octobre, 19 novembre et 17 décembre;

QUE les dates pourront être changées, par l'adoption d'une résolution modifiant celles-ci.

ADOPTÉE

Suivi projet TRIOM phase II

Les membres de ce conseil sont informés du projet TRIOM phase II.

RÉSOLUTION NO: 6048-26

FONDS AIDE PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

- CONSIDÉRANT que la Régie a créé un fonds pour encourager les municipalités à développer des projets à caractère environnementaux dont l'objectif est de détourner certaines matières de l'enfouissement et de favoriser la récupération;
- CONSIDÉRANT qu'un montant est alloué à chacune des municipalités;
- CONSIDÉRANT que dorénavant la Régie conserve l'entière responsabilité de la compensation pour la collecte sélective;
- CONSIDÉRANT que le montant de cette compensation qui était retourné dans chacune des municipalités avait comme but d'aider à développer des projets reliés à l'environnement;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Yves Busque
APPUYÉ par Monsieur Louis Bilodeau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte de prolonger le fonds d'aide aux projets environnementaux pour deux ans (2026 et 2027).

QUE ce conseil autorise un transfert du surplus accumulé vers le fonds d'aide aux grands projets environnementaux pour ainsi mettre ledit fonds à 150 000\$

QUE le montant attribué aux municipalités demeure toujours selon le calcul établi.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 6049-26

MANDAT ANGUS – C.A POUR PHASE II TRIOM

- CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (RICBS) a l'intention de procéder à l'installation d'une ligne de tri et de traitement des sacs de collecte des matières organiques ainsi que des déchets ultimes dans le cadre d'un projet de grande envergure);
- CONSIDÉRANT que la RICBS nécessite l'accompagnement d'une firme spécialisée en conformité environnementale pour préparer une demande d'autorisation ministérielle auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

- CONSIDÉRANT que la firme Argus Environnement Inc. a proposé une offre de services détaillée en date du 22 décembre 2025, comprenant l'accompagnement dans la mise en conformité et l'élaboration de la demande d'autorisation pour le projet mentionné;
- CONSIDÉRANT que l'offre de services est présentée avec un budget estimé de 19 575 \$ (taxes et dépenses non incluses) pour un total de 135 heures de travail;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraîche
APPUYÉ par Monsieur José Lachance
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte l'offre de services professionnels de Argus Environnement Inc. telle que présentée dans la lettre du 22 décembre 2025 pour accompagner la RICBS dans ses démarches de conformité environnementale et dans l'élaboration de la demande d'autorisation ministérielle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 6050-26

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Marc-Antoine Poulin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20h00.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

JEAN-PIERRE FORTIER

ERIC MAHEUX